

Compte-rendu du CE du Siège

11 janvier 2018



CE Ordinaire du 11 janvier 2018

Vos élus CGT

Claude Belestin, Rafaèle Bourgier, Michèle Cahin, Marc Chauvelot, Sonia Duputier, Caroline Gindre, Philippe Goldmann, Claude Gueneau, Michela Law, Boris Muffolini, Christophe Vignal, Ghislaine Vingot

Représentant syndical:
Gérard TUSCHER

Point 2 – Information/Consultation sur le schéma de développement des activités des moyens internes de fabrication de France Télévisions - Phases 2 et 3

La CGT a relayé l'inquiétude des salariés qui augmente à mesure que le projet de localisation des cars à Paris avance. Cela pose une vraie question de prévention des risques psycho sociaux. Les salariés ont impérativement besoin de garanties :

- sur l'absence de **mobilité contrainte**. La direction doit s'engager à ce que les salariés qui le souhaitent puissent continuer à résider en région, si c'est leur choix de vie personnel et familial, et que le régime des frais de mission leur soit maintenu.
- sur le maintien de la **cohérence des équipes**, gage de leur efficacité. Les équipes des cars constituent des collectifs de travail qu'il faut absolument préserver. Il faut pour cela qu'ils puissent continuer à être attachés à leur outil de travail.
- sur le maintien de la **diversité des activités**. Il n'est pas question de cantonner les équipes aux jeux ou aux émission de flux à Saint Cloud dans des process routiniers pour lesquels les salariés seraient interchangeables. Les équipes doivent pouvoir continuer à assurer des opérations complexes pour lesquelles leur savoir faire collectif est une vraie valeur ajoutée.

➤ sur le maintien des **sites de production en région**, acté lors du préavis de grève de juin 2017. L'aménagement du territoire est un enjeu stratégique dans lequel FTV a un rôle éminent à jouer.

Les problématiques immobilières sont aussi un facteur de stress qui se pose à Lille Lambersart et à Lyon Part Dieu.

➤ sur le **rattachement administratif** et le maintien des salariés de la filière dans leurs instances représentatives régionales.

Sur la communication

La direction se dit consciente de l'anxiété croissante des salariés. Elle essaye d'y répondre en accentuant les échanges avec eux.

Elle a choisi d'informer les salariés en même temps que les élus en diffusant les documents présentés devant les instances et en organisant, dans les sites, des réunions d'information à l'issue de chaque réunion CE ou CHSCT.

Une Foire Aux Questions (FAQ) a été mise en ligne et chaque jour des visio-conférences sont organisées avec les responsables de sites pour faire remonter les difficultés.

Sur la diversité des activités

Selon Yves Dumond, directeur des Opérations, le projet de localisation des cars à Paris vise entre autres à mieux faire varier les activités. A défaut certains seraient cantonnés au

flux à Saint Cloud et d'autres spécialisés sur les opérations ponctuelles pour lesquelles le traitement est très différent (Téléthon, Victoires de la musique).

La direction envisage d'affecter des cars pendant une certaine durée à Saint Cloud et de faire tourner les l'ensemble des équipes sur d'autres cars pour les opérations ponctuelles.

Sur la cohésion des équipes

La direction s'engage à ne pas faire tourner les salariés individuellement sur les cars mais en même temps, elle souhaite avoir des collaborateurs qui maîtrisent suffisamment les outils pour répondre aux besoins, en complément des équipes déjà constituées.

Selon Yves Dumond, le regroupement des cars sur Paris devrait permettre aux équipes de mieux se connaître et de mieux travailler ensemble mais l'objectif n'est pas de défaire les collectifs existants.

La direction veut mettre en place des groupes de travail pour avancer avec les salariés afin qu'ils définissent eux-mêmes les conditions de cette rotation sur les différentes activités.

Sur l'aménagement du territoire

L'ensemble des sites de production en région seront maintenus. La direction affirme qu'elle respectera le protocole de juin 2017.

Pourtant Yves Dumond évoque un site de Lambersart « vieillissant », qui nécessitera des travaux et qu'une réflexion est en cours, « *sans urgence particulière mais pour ne pas passer à côté d'une opportunité.* » dit-il. Dossier à suivre.

Pour ce qui concerne Lyon-Part Dieu, cela dépend des projets de la Ville de Lyon.

La CGT insiste sur la nécessité de rassurer les personnels qui s'interrogent sur leur future localisation.

La CGT ne laissera pas remettre en question le site de production de Lyon, un des coeurs historiques de l'activité de production à FTV.

La direction affirme qu'elle ne fermera pas le site.

Sur l'organisation de la post production

La post-production a deux modèles d'organisation, celui de la filière en région et celui de la PGA au Siège.

La direction souhaite appliquer au Siège le modèle d'organisation de la filière qui dispose d'un bureau d'ordre qui prend en charge la commande et répartit l'activité pour l'ensemble des personnels.

L'idée est aussi d'uniformiser les outils afin d'éviter la concurrence entre les sites de post production.

Sur la planification

La planification opérationnelle sera réalisée depuis les deux directions déléguées, Pôle Nord

et Pôle Sud.

La direction du pilotage et de la régulation d'activité assurera la pré-planification stratégique et aura le dernier mot en cas d'arbitrage.

La CGT souligne la dimension anxiogène de cette question pour les salariés des régions.

Comment imaginer une planification « à distance » efficace et respectueuse de l'équilibre vie professionnelle et vie privée ? N'y a-t-il pas nécessité d'avoir une planification de terrain, au plus près des équipes ?

Sur le septième car

Le D4 de la HF2 va être transféré de la direction des moyens de l'information à la direction des moyens de fabrication et constituera le septième car de la flotte vidéo mobile. Selon la direction c'est la nature de l'activité qui justifie ce choix.

Les craintes des salariés portent là aussi sur le risque d'éclatement du collectif de travail ainsi que sur la perte du régime indemnitaire spécifique.

Cécile Lefèvre répond que les primes de contrainte sont liées aux contraintes elles-mêmes liées à l'actualité et que leur

maintien serait discriminatoire par rapport aux autres salariés de la filière.

La direction entend appliquer les dispositions prévues dans l'Accord collectif en cas de mobilité interne.

Les salariés concernés devront postuler sur un des 6 postes mis en consultation et signer un avenant à leur contrat de travail.

Ceux qui ne souhaitent pas ce transfert pourront continuer à couvrir l'actualité. Aucune mobilité ne sera imposée.

Sur le plan de charge des équipes légères

Pour la CGT, le plan de charge des équipes légères du Siège doit augmenter pour alimenter les différentes antennes du groupe.

Yves Dumond évoque des dimensionnements variables, en fonction des formats, des nouveaux outils, du nombre de cadres, afin de mieux répondre à la demande éditoriale. Il préfère parler « d'équipes de tournage » plutôt que « d'équipes légères ».

Un changement sémantique qui n'est pas anodin.

La CGT réitère sa demande de ré-internaliser la fabrication des documentaires, quasiment intégralement externalisés.

Sur l'enjeu de l'emploi

La CGT s'oppose à la réduction de 51 emplois (sur 1 018) au terme de la réforme, en contradiction totale avec le recours prioritaire aux moyens internes pour l'approvisionnement des antennes de FTV.

La direction répond que certains départs en retraite pourront ne pas être remplacés, comme dans les autres secteurs de l'entreprise. Elle pense qu'il y aura des gains de productivité liées au transport, à la plus grande disponibilité de l'outil et à une gestion facilitée par une vision plus globale.

Elle estime que ces 50 postes constituent une projection mais qu'on ne peut pas préjuger de l'avenir. On verra sur chaque renouvellement de poste comment cela évolue.

Pour la CGT, la seule vraie marge de progression, c'est l'internalisation des émissions, c'est cela qui doit permettre de réaliser des économies pérennes.

Point 3 – Information/Consultation sur le projet de rapprochement des structures « Outre-mer 1ère » et « France Ô »

Le projet patine. Aucune avancée à noter.

Pour la CGT, ce projet reste sans ambition, au vu du contexte alarmant dans lequel est inscrit FTV, avec pour le pôle

Outre-Mer, France Ô en ligne de mire.

Aucune avancée sur les ateliers mis en place par la direction.

Pourtant la participation des salariés des secteurs concernés et les thèmes abordés lors de ces échanges auraient dû alimenter la réflexion sur ce projet d'évolution.

L'affaire est donc toujours en cours.

La direction se propose d'en faire un point précis lors de la prochaine réunion du CE au mois de février prochain.

Pour information, les sujets discutés sont les suivants :

- Contribuer à définir la vision éditoriale du rapprochement France Ô et des 1^{ère}.
- Outils, méthodes et processus pour bien travailler ensemble.
- Travailler ensemble au quotidien et créer une communauté de travail (mise en œuvre opérationnelle de ce rapprochement).

Aucune avancée non plus pour le secteur de la direction artistique qui malgré un énième audit, peine à se construire.

Comment, dans cette nouvelle organisation, sera gérée l'offre promotionnelle des deux marques qui s'adressent à des

publics différents ?

Quelle sera cette offre promotionnelle ?

Quels seront les nouveaux modes de fonctionnement pour les réalisateurs de bandes annonces et quel sera l'élargissement de leur périmètre d'activité dont il est question dans le document remis aux élu-e-s ?

Pas plus d'avancée sur la nouvelle organisation des assistantes qui d'après le projet, devraient travailler en pool.

Un poste sur les 4 n'est toujours pas comblé, ce qui entraîne beaucoup de tensions entre les assistantes et d'importantes complications pour les salariés des services programmes qui ne savent plus quel est leur référent pour gérer les frais de mission, commande de matériel.

Malgré la demande réitérée des assistantes, elles n'ont

toujours pas été reçues.

La direction s'est donc engagée à les rencontrer au retour du DRH, à partir du 19 janvier prochain.

Elle fera un retour aux élu-e-s à qui pour l'instant elle a refusé de répondre sur les questions de la future organisation concernant ces salariées.

Question emploi et plus particulièrement recrutement : la direction transmettra aux élu-e-s d'ici la fin du mois, la liste des postes laissés vacants en 2017.

Outre ces postes toujours gelés, sont prévus la publication, les emplois suivants :

- Directeur-trice des contenus
- Responsable des acquisitions
- Responsable de la programmation
- Responsable des programmes

Point 4 – Point sur le budget 2018 de l'établissement du Siège

Le budget 2018 a été adopté le 21 décembre 2017 par le Conseil d'Administration.

Les notifications budgétaires de chaque direction devraient intervenir au cours des prochaines semaines. Elles tiendront compte des 50 M€ de coupes budgétaires imposées par le gouvernement, puisque la direction prévoit un budget à l'équilibre fin 2018.

Les salariés seront les pre-

miers impactés, avec la suppression de 170 emplois en 2018 sur tout FTV et le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, ce qui signifie toujours moins de monde pour faire le même travail.

A l'antenne, réduction des investissements dans la création, économies sur les programmes, l'information, les magazines etc.

Rédactions nationales

Le directeur de l'information a exposé l'impact des coupes budgétaires sur les rédactions : « *l'info nationale doit prendre sa part dans les efforts demandés* » : réduction de 30 emplois ETP (sur 1 300), moindre recours aux CDD et à la pige, réduction de 2 mn du 13H ainsi que du 20H du vendredi, externalisation des magazines...

A l'étude aussi, l'avenir des

bureaux de France 2 en régions avec un rapprochement/mutualisation avec France 3.

Soir 3 week-end est sauvé, pour l'instant, mais le directeur de l'information ne s'est pas montré très combatif pour défendre des horaires plus décentés pour Soir 3 (semaine et week-end) ou pour mettre fin au dépeçage de ses effectifs.

Info 2015, ça coince !

La fusion des services enquête-reportages, le déménagement de la rédaction de Francetvinfo à côté de la chaîne info, l'infographie, annoncés pour décembre dernier sont repoussés d'au moins 3 mois : les déménagements coûtent trop cher, il faut donc passer un appel d'offre.

Ce qui veut dire que le coût

dépasse les 100 000 €.

La direction ne l'avait pas anticipé, mais malgré tout, la fuite en avant continue.

La phase 4 (services JRI, société ...) sera présentée au CE le 13 mars, sans que pour autant la direction soit en capacité d'exposer sa vision d'ensemble des rédactions.

Point 5 – Présentation et avis sur le projet de budget 2018 du CE Siège (ASC, AEP et restauration)

Activités Sociales et Culturelles (ASC)

Le secrétaire du CE a brièvement présenté le budget prévisionnel du CE pour 2018 et sobrement répondu aux questions des élu-e-s concernant la politique budgétaire des ASC.

Il faut rappeler que les élu-e-s du CE ne sont jamais associés aux décisions du bureau en matière d'ASC.

En baisse, le spectacle de Noël, la Fête de la musique, les chèques vacances.

Le CE cherche toujours à acquérir un bien immobilier à 2 heures de Paris, plutôt en Normandie car celui de Trouville est très demandé.

En hausse les parcs de loisirs (Disneyland, Parc Astérix) dont les tarifs ne cessent d'augmenter.

Attributions Economiques et professionnelles (AEP)

Très forte augmentation de la ligne honoraires d'expertise et d'avocats (+ 50 000 €) en lien avec les Ordonnances Macron et les élections à venir.

Budget de la restauration

La hausse du coût des repas s'explique par la hausse des matières premières. Le budget « intérimaires » est toujours aussi élevé.

La CGT s'interroge sur la gestion des flux au restaurant du Siège qui entraîne une dégradation des conditions d'accueil ainsi que des conditions de travail des personnels.

La CGT a dénoncé la gestion sociale du CE Siège ainsi que celle du CI-ORTF auquel il est associé : procédure pour licenciement abusif d'un salarié de la restauration, dénonciation unilatérale de l'Accord collectif du CI-ORTF, discrimination syndicale qui fait l'objet d'une note récapitulative accablante de Jacques Toubon, le défenseur des droits.

Lire ici la déclaration de la CGT à la séance plénière du CI-ORTF).

Pour toutes ces raisons, les élu-e-s CGT se sont abstenus lors du vote sur le budget prévisionnel 2018.

Point 6 – Information sur la dénonciation de l'usage des plateaux repas et des primes repas (CDE VARET)

Cette dénonciation se fait au nom de l'équité entre les salariés qui ont des plateaux repas et des primes de restauration et ceux qui ont des tickets repas.

La direction précise ne pas vouloir nécessairement re-

mettre en question les plateaux repas, en particulier pour les salariés en travail posté continu, et elle va rencontrer les équipes concernées (41 collaborateurs à Varet) afin de trouver une solution concertée...

La CGT déplore que la dénonciation de l'usage se fasse avant d'avoir trouvé une solution... C'est ce qui s'appelle mettre la charrue avant les bœufs.

Paris, Malakoff, Issy-les-Moulineaux, Vaise, 16 janvier 2018

CGT France télévisions Siège
Bureau A210
7 Esplanade Henri de France
75907 Paris cedex 15
cgt.siege@francetv.fr
01.56.22.47.04

**Prochain CE :
8 & 9 février 2018**

D'ici là, vos élu-e-s CGT vous souhaitent leurs meilleurs vœux 2018 et se tiennent à votre disposition